METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET «TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE ET PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAUX» LANCE PAR L'ETAT — DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE A L'OPERATION POUR LA REALISATION DE LA LIGNE DE TRAMWAY POUR LA REALISATION DES EXTENSIONS NORD ET SUD DU TRAMWAY — PHASE 2.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat.

Le projet permettra notamment la réalisation d'un grand axe Nord-Sud participant à l'atteinte des objectifs fixés par le PDU 2013-2023 et l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en matière de développement du réseau de TCSP. Le projet du PDU 2020-2030, arrêté le 19 décembre 2019, identifie également cette opération.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 15 Avril 2021

17948

■ Candidature à l'appel à projet "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du tramway - phase 2

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projet s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à La Castellane et au Sud jusqu'à La Rouvière.

Une première phase d'extension du réseau de tramway est en cours de réalisation comprenant au Nord, un prolongement du réseau de 1,8 km entre le terminus existant d'Arenc et Gèze et au Sud, un prolongement de 4,2 km entre Castellane et La Gaye, ainsi que la réalisation d'un ouvrage en superstructure sur le site de Dromel-Montfuron accueillant un parking relais et un centre de remisage des rames.

La deuxième phase de ce projet d'extension consiste à prolonger le tramway de Marseille vers le Nord sur une longueur de 6,3 km dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, entre Gèze et La Castellane et vers le Sud sur 1,5 km, entre La Gaye et La Rouvière.

Le principe de cette 2^{ème} phase d'extension du réseau de tramway a été adopté par :

- La délibération TRA 011-6416/19/CM, du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.
- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 approuvant le programme relatif à l'opération d'extensions Nord et Sud du tramway – phase 2.

Le projet permettra notamment la réalisation d'un grand axe Nord-Sud participant à l'atteinte des objectifs fixés par le PDU 2013-2023 et l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en matière de développement du réseau de TCSP. Le projet du PDU 2020-2030, arrêté le 19 décembre 2019, identifie également cette opération.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de la Métropole. En proposant une liaison avec le centre-ville et avec les lignes structurantes (TER, Métro), l'extension du tramway permettra le désenclavement de nombreux quartiers prioritaires aujourd'hui peu accessibles en transports en commun, ainsi que la desserte de grands équipements et de pôles d'échanges multimodaux.

L'extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de répondre à la demande estimée à la mise en service. Pour permettre leur remisage et limiter les impacts sur l'exploitation, il est également prévu de construire un centre de remisage supplémentaire au Nord de l'extension.

La réalisation de l'ensemble du projet est soumis à l'organisation d'une concertation préalable en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme dont le lancement et les modalités ont été approuvées par délibération n° MOB 001-8937/20/BM du 17 décembre 2020.

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets «Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux» et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite auprès de l'Etat une majoration du taux de subvention en raison de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet ainsi que la desserte de quartiers liés à la politique de la ville. La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le dossier de candidature en conséquence avec l'ensemble des éléments et argumentaires requis justifiant l'obtention d'un bonus financier.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 256 000 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

COUT GLOBAL	FINANCEUR	BA SE SUBVENTIONNA BLE	TAUX/BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT	TAUX/COUT GLOBAL
256 000 000,00 €	Etat GRENELLE 4 (TRAVAUX)	156 000 000,00 €	25,00%	39 000 000,00 €	15,23%
	Conseil Départemntal des Bouches-du-Rhône	256 000 000,00 €	40,94%	104 800 000,00€	40,94%
	Métropole Aix-Marseille Provence (Autofinancement)	256 000 000,00 €	43,83%	112 200 000,00€	43,83%

TOTAL 256 000 000.00 €

Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant :

- 2021 - 2023 : Etudes

- 2024 : Enquête publique et début des travaux de déviation de réseaux

- 2025 : Démarrage des travaux

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 011-6416/19/CM, du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud;
- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 approuvant le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération cCandidature à l'appel à projet "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du tramway phase 2;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération MOB 001-8937/20/BM du 17 décembre 2020 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille -Deuxième phase ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du Tramway - Phase 2.
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projet de l'Etat «Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux» publié le 15 décembre 2020.

• Que le projet permet de solliciter les bonus financiers proposés dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet ainsi que la desserte de quartiers liés à la politique de la ville.

Délibère

Article 1:

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet de l'Etat «Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux» publié le 15 décembre 2020 pour le projet de réalisation des extensions Nord et Sud du Tramway – Phase 2.

Article 2:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Code opération père: 2018104300.

La recette correspondante seraconstatée en section d'investissement sur le budget annexe transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C230 – Code gestionnaire 2METRT.

Pour enrôlement, Le Vice-Président Délégué Transports et Mobilité Durable

Henri PONS